

# Département du Nord - Arrondissement de Lille – Métropole Européenne de Lille

#### **VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN**

#### Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

#### Séance du jeudi 24 mars 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de la convocation à la réunion : vendredi 18 mars 2022

Secrétaire de séance : Madame Camille VYNCKIER-LOBROS

L'An deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame le Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite au moins trois jours à l'avance, laquelle a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

<u>Présents</u>: (26) Madame le Maire, Monsieur Alain RIME, Monsieur Philippe VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Thierry VANELSLANDE, Monsieur Jimmy COUPÉ, Madame Maria-Pilar DESRUMEAUX, Monsieur Laurent DEGRYSE, Monsieur Marc DUFOUR, Madame Isabelle VERBEKE, Madame Lilliane DENYS, Monsieur Gérard REMACLE, Madame Claudine HEYMAN, Monsieur Luc LECRU, Monsieur Philippe SIX, Madame Emmanuelle VANDOORNE, Monsieur Jérôme LEMAY, Madame Sophie CANTON, Madame Sophie BELE, Madame Aurélie LAPERE, Madame Anne VÉRISSIMO, Monsieur Julien DEWAELE, Madame Coralie PERIER, Monsieur Robin DELPLANQUE, Madame Sandra VANELSLANDE, Madame Camille VYNCKIER-LOBROS, Monsieur Gautier MIGNOT.

Excusé(s) ou Absent(s): (7) Madame Marie-Stéphanie VERVAEKE (pouvoir donné à Alain RIME), Madame Marylène HEYE (pouvoir donné à Mme le Maire), Madame Sylvie DELPLANQUE (pouvoir donné à Philippe VYNCKIER-LOBROS), Madame Apolline ARQUIER (pouvoir donné à Jimmy COUPÉ), Monsieur Éric DOCQUIER (pouvoir donné à Thierry VANELSLANDE), Monsieur Antoine MEESCHAERT (pouvoir donné à Julien DEWAELE), Monsieur Clément VERRAEST (pouvoir donné à Claudine HEYMAN).

# 12- DEMANDE DE PROROGATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE DE LA VILLE DE NEUVILLE EN FERRAIN

Rapport de Madame Marylène HEYE, adjointe aux travaux, cadre de vie et au patrimoine immobilier:

Vu en commission générale le lundi 14 mars 2022.

- Vu la délibération n°5 du conseil municipal du 23 septembre 2015, relative à l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).
- Considérant la situation de crise sanitaire liée à la pandémie de COVID 19 qui a lourdement ralenti l'activité et perturbé les organisations ainsi que la gestion de leurs équipes, et a aussi largement freiné les plannings et calendriers de travaux en raison de situations de confinement et de la mise en application de divers protocoles sanitaires ;
- Vu les différentes dispositions législatives et réglementaires applicables à cette situation de crise sanitaire et notamment la loi du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire.
- Considérant que la Commune de Neuville-en-Ferrain a ainsi pris un certain retard dans la mise en œuvre des interventions de mise en accessibilité des bâtiments communaux dans le cadre de son AdAP.
- Vu l'article L. 165-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, prévoyant la possibilité de solliciter auprès de l'autorité administrative qui l'a validé, la prorogation de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée en cas de force majeure pour une durée maximale de trois ans.
- Considérant la crise pandémique constitutive d'un cas de force majeure, au regard de son caractère imprévisible, irrésistible et extérieur.
- Vu les articles L. 111-7-8 et R 111-19-42 à 44 du Code de la Construction et de l'Habitation.

### Il vous est proposé:

- D'autoriser Mme le Maire à demander la prorogation de l'agenda d'accessibilité programmée pour une durée maximale de trois ans permettant de finaliser les interventions requises dans les différents bâtiments municipaux conformément au tableau des demandes de prorogation annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
  - Ouï l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**ADOPTE** 

Pour extrait conforme au Registre des Délibérations

3 1 MARS 2022

NEUVILLE EN PERRAIN

Marie TONNERRE-DESMET

Maire de Neuville-en-Ferrain Vice-présidente du Département du Nord Conseillère de la Métropole Européenne de Lille



## Agenda d'accessibilité programmée pour Neuville-en-Ferrain

Demandes de prorogation

Sites	Demande de prorogation (année)	Année de mise en accessibilité	Observations
Eglise	1	2023	
Espace Paul Claudel	3	2025	
Espace Lecroart	1	2023	
Cimetière	1.	2023	
Espace Marie Curie	1	2023	
Restaurant Schumann	1	2023	
Petite Crèche Ptits Loups	1	2023	
Petite Crèche Planet Mômes	1	2023	
Bibliothèque CCAS	3	2025	
Groupe scolaire Camille Claudel	1	2023	
Salle Roger Craye CCAS	1	2023	
Ecole Ambroise Paré	1	2023	
Salle Flament	1	2023	
Salle Malraux	3	2025	Projet de réhabilitation avec AMO
Lamartine maternelle	1	2023	
Lamartine élémentaire	1	2023	
Restaurant Lamartine	1	2023	
Restaurant Ambroise Paré	1	2023	
Ferme du Centre	1	2023	
Espace Mots'Art	1	2023	
Nouvelle Poste	supprimé		
Salle Devos	1	2023	
Hôtel de Ville	3	2025	Projet d'extension
Depoortère	1	2023	
Service urbanisme jeunesse emploi	1	2023	
Parc des Caudreleux	1	2023	
Local étang de pêche	1 .	2023	
Dojo Pierre Myter	1	2023	
Ferme du Vert Bois	3	2025	Projet de réhabilitation avec AMO
Médecine du Travail (Rocheville)	1	2023	
Salle Fiévet	1	2023	
Stade Liétaer	1	2023	
Vestiaires Foot Depoortère	3	2025	Rénovation des vestiaires
Salons Rocheville	1	2023	
Centre Technique Municipal	1	2023	
Restaurant Rocheville	1	2023	
Restaurant du Centre	1	2023	